

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	2,2	37	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	3	25	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	0	0	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			72		100
INDEX (sur 100 points)			72		100

AS le 16/11/2021

ASC

CHARCUPAC LES PROVINCES
25 - 27 Rue du Dr Schweitzer BP 60042
57130 ARS SUR MOSELLE
Tél: 03 87 61 61 30 Fax: 03 87 61 61 32
SIRET: 40095832800017 NAF: 1013A

Indicateur I - Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

Objectif : Calcul du score si 40 points

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Seuil de pertinence associé :

5%

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5% (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2%. Remplacer, dans l'onglet [Paramètres], 5% par 2% si vous êtes dans ce cas.

CSP H/F	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
Ouvrier	moins de 30 ans	0	0			2	6	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	20 993	23 861	12,0%	7,0%	4	5	1	9	0,70%
	40 à 49 ans	21 661	22 413	3,4%	0,0%	3	3	1	6	0,00%
Employé	50 ans et plus	0	0			2	1	0	0	0,00%
	moins de 30 ans	0	0			2	4	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	24 144	24 423	1,1%	0,0%	8	6	1	14	0,00%
	40 à 49 ans	24 070	26 645	9,7%	4,7%	21	7	1	28	1,45%
	50 ans et plus	24 026	23 551	-2,0%	0,0%	26	7	1	33	0,00%
Technicien et agent de maîtrise	moins de 30 ans	0	0			2	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	0	0			1	1	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	0	0			0	0	0	0	0,00%
Ingénieur et cadre	50 ans et plus	0	0			2	0	0	0	0,00%
	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	0	0			0	2	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	0	0			3	1	0	0	0,00%
ensemble des salariés		18 636	14 259	-30,7%		2	1	0	90	2,2%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : 1

2,2

Les effectifs valides représentent plus de 40% des effectifs totaux. Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.

ARS Le J6b21221

ASC

CHARCUPAC LES PROVINCES

25 - 27 Rue du Dr Schweitzer BP 60042

57130 ARS SUR MOSELLE

Tél: 03 87 61 61 30 Fax: 03 87 61 61 32

SIRET: 40095832800017 NAF: 1013A

Indicateur 2 - Ecart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes

Objectif : Calcul du score si 35 points

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

CSP H/F	nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence *		nombre de salariés		taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés) *		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux d'augmentation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
ensemble des salariés	6	7	79	48	7,6%	14,6%	7,0%	6,99%	3,35

*Pour les entreprises entre 50 et 250 salariés, sont prises en compte les augmentations individuelles, qu'elles soient liées ou non à une promotion

Ars le 16/02/2021

CHARCURIACLES PROVINCES
 25 - 27 Rue du Dr Schwelzer BP 60042
 57130 ARS SUR MOSELLE
 Tél: 03 87 61 61 80 Fax: 03 87 61 61 32
 SIRET: 40095832800017 NAF: 1013A

Indicateur 4 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Objetif : Calcul du score *si* 10 points

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

ensemble des salariés	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*		nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	
	6	4	10
			4

* Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

** Si votre total est différent de 10, il est possible que la 10ème et la 11ème rémunération en ETP soient égales (cf Onglet [Calcul Ind 1 Ind 2 Ind 3 Ind 5]).

Vous pouvez dans ce cas choisir le top 10 qui vous est le plus favorable vis-à-vis du barème de l'indicateur. Il faudra néanmoins expliquer votre choix auprès de votre CSE et de l'administration

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :
note obtenue sur 10 :

4
10

Les hommes sont sous-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

ARS LE MOULIN

ARS LES PROVINCES
 CHARCUPAIN
 25 - 27 Rue du Dr Schweitzer BP 60042
 57130 ARS SUR MOSELLE
 Tél: 03 87 61 61 30 Fax: 03 87 61 61 32
 SIRET: 40095832800017 NAF: 1013A